

# Règlement du jeu BPDM

## « À vous la cité corsaire ! »

Jeu gratuit sans obligation d'achat.

### Article 1er : Organisation

bpdm-beaute.com est un site portail édité et exploité par la société THEMA-Web Développement, SAS au capital de 174.775 Euros inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Rennes N° 435 071 014 ayant son siège social 2 Passage des Carmélites - 35000 Rennes qui organise un jeu-concours du 12 juin au 4 décembre 2018 inclus, baptisé « À vous la cité corsaire ! » ; THEMA-Web Développement initie, organise, développe, héberge et gère le jeu concours au nom de bpdm-beaute.com.

### Article 2 : Participation

Ce jeu est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France Métropolitaine, Corse comprise, en dehors des personnels de THEMA-Web Développement. Pour participer, les joueurs doivent être membre du site bpdm-beaute.com et doivent préalablement s'identifier sur le site avec leurs codes d'accès personnels de membre afin d'accéder aux fonctionnalités du jeu. Les participants ont pour obligations d'accepter les CGU du Site et par conséquent de fournir des informations exhaustives et exactes au moment de la création de leur compte.

### Article 3 : Modalités

Pour participer il faut se rendre sur la page du jeu de BPDM Beauté à l'adresse <https://www.bpdm-beaute.com/jeu/a-vous-la-cite-corsaire>. Pour jouer, il suffit de répondre aux trois questions en sélectionnant une ou plusieurs des réponses proposées. A l'issue de sa participation, le membre est immédiatement informé de la date du tirage au sort qui déterminera s'il fait partie des gagnants. Une seule participation est autorisée par membre durant toute la durée du Jeu. Les gagnants sont informés par mail de leur gain lors du Tirage au sort et leurs noms sont affichés en marge du jeu.

Le Participant s'engage à compléter de bonne foi le formulaire d'inscription mis à sa disposition et à transmettre à la Société organisatrice des informations exactes. Toute inscription inexacte ou incomplète ne sera pas prise en compte et entraînera la nullité de la participation. La même sanction s'appliquera en cas de multi inscriptions. Le participant bénéficiaire du lot accepte que ses données personnelles soient communiquées dans le cadre du jeu (prénom et ville).

### Article 4 : Dotations et remises des lots

BPDM Beauté met en jeu un Week-end Escapade aux Thermes de St Malo pour deux personnes d'une valeur de 310 euros. Ce forfait comprend une nuit dans une chambre double pour 2 personnes dans l'hôtel 3 étoiles Le Jersey de St Malo, deux petits-déjeuners, une demi-pension pour 2 servie dans le restaurant l'Antinéa et deux entrées dans l'espace Aquatonique. Détail sur le site des

Thermes Marins de St Malo : [https://reservation.thalassotherapie.com/hotel-le-jersey/escapade-aquatic?\\_ga=2.9299957.1588154703.1528292780-1639306108.1528292780](https://reservation.thalassotherapie.com/hotel-le-jersey/escapade-aquatic?_ga=2.9299957.1588154703.1528292780-1639306108.1528292780)

Il est entendu que la présente dotation s'entend des seuls services mentionnés ci-dessus et exclut tous autres frais non mentionnés (notamment acheminement à St Malo, taxe de séjour, transports, autres repas, activités, assurances, etc.) que le gagnant pourra exposer.

Après vérification de la régularité de l'inscription et des conditions d'octroi du lot en cause, le nom du participant bénéficiaire sera publié sur le site. Le bénéficiaire devra se manifester dans un délai de deux mois. Il devra envoyer ses coordonnées complètes pour l'envoi du lot à l'adresse : [contact@bpdm-beaute.com](mailto:contact@bpdm-beaute.com).

Le lot n'est pas interchangeable contre un autre objet, ni contre une quelconque valeur monétaire et ne pourra pas donner lieu à un remboursement partiel ou total. Le participant est informé que la vente ou l'échange du lot est strictement interdit.

La Société Organisatrice ne peut être tenue pour responsable de tout incident/accident pouvant subvenir dans l'utilisation du lot.

#### **Article 5 : Réserves**

En cas de force majeure, THEMA-Web Développement se réserve le droit d'écourter, de proroger, de modifier et même d'annuler le jeu, de remplacer un lot par un lot d'une valeur égale ou supérieure, si les circonstances l'exigeaient. Sa responsabilité ne pourra être engagée de ce fait. De même, en cas d'avarie lors du transport ou de la livraison des lots, THEMA-Web Développement ne saurait être tenue pour responsable.

#### **Article 6 : Remboursement des frais**

Le jeu-concours est gratuit et sans obligation d'achat. Les frais éventuels de participation au jeu-concours générés par les coûts de connexion Internet (rnis) seront remboursés sur simple demande écrite en :

- Adressant une enveloppe timbrée au tarif lent en vigueur à : 0,45 €.
- L'adressant à la société organisatrice dans un délai maximum de 30 jours calendaires après la fin du jeu, le cachet de la poste faisant foi à l'adresse suivante : THEMA-Web Développement jeu-concours [bpdm-beaute.com](mailto:bpdm-beaute.com), 2 Passage des Carmélites 35000 Rennes.
- Indiquant les nom, prénom, email (l'email doit obligatoirement être celui utilisé pour la participation au jeu afin de permettre le recoupement des informations) et adresse postale personnelle, la date, heure et durée de connexion au site, ainsi que la copie de la facture détaillée de l'opérateur téléphonique et/ou fournisseur d'accès, faisant apparaître la date et l'heure de connexion au site et accompagnée d'un RIB ou RIP. Une seule demande de remboursement pourra être présentée par envoi (même nom, même adresse). Le remboursement sera effectué sur la base de deux (2) minutes de communication au tarif local heure pleine de France Télécom en vigueur. Les personnes disposant d'une connexion Internet permanente (type adsl, câble...) ne sont pas concernées par cet article.

- Les frais liés aux photocopies des justificatifs seront remboursés sur la base de 15 centimes d'euros le feuillet sur simple demande formulée dans la demande de remboursement des frais de connexion et dans la limite d'un feuillet. Le remboursement sera effectué par chèque ou par virement bancaire, au choix de la société organisatrice, adressé dans les quatre (4) semaines après réception de la demande, après vérification du bien-fondé de la demande et notamment de la conformité des informations contenues dans la lettre de demande de remboursement par rapport aux informations enregistrées sur le formulaire d'inscription saisi sur le site.
- Le remboursement du timbre nécessaire à la demande de remboursement des frais de connexion ou à la demande de règlement ou à l'envoi du coupon de participation sera effectué sur demande au tarif lent en vigueur. Par ailleurs, la société organisatrice ne sera tenue à aucun remboursement si la participation n'a pas été conforme au présent règlement ou si la demande n'a pas été faite dans les formes et délais indiqués. En outre, il est précisé que la société organisatrice a mis en place les moyens techniques nécessaires pouvant démontrer la participation ou la non participation d'un internaute. Il est donc convenu que, sauf erreur manifeste, les données contenues dans les systèmes d'information de la société organisatrice ont force probante quant aux éléments de connexions et aux informations résultant d'un traitement informatique relatif au jeu.

#### **Article 7 : Informatique et Liberté**

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 (article 27), les participants disposent d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles les concernant soit en accédant à leur espace personnel soit en écrivant un courrier ou courriel à l'attention de bpdm-beaute.com. En participant au jeu, chaque membre accepte que ses coordonnées soient conservées en tant que membre inscrit au site bpdm-beauté.com et enregistré auprès de la CNIL sous le numéro 1182212.

#### **Article 8 : Litiges et responsabilités**

La participation à ce jeu implique l'acceptation sans réserve du présent règlement dans son intégralité ainsi que les CGU du site BPDM Beauté. Toute déclaration inexacte ou mensongère, toute fraude entraînera la disqualification du participant. En outre il ne sera répondu à aucune demande par téléphone.